



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 60'000.- pour une étude globale de trafic à La Grande Béroche

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Cette demande de crédit fait suite à la motion PLR du 27 août 2018 intitulée « demande d'étude de la circulation automobile, cycliste et piétonne ainsi que des problèmes de stationnement dans l'ensemble des localités de La Grande Béroche ».

Ainsi, après avoir eu connaissance qu'une étude de trafic et de stationnement avait été lancée par les anciennes autorités de Bevaix, puis finalisée par celles de La Grande Béroche, le groupe PLR a souhaité étendre la réflexion aux autres localités.

Cette motion insiste sur le besoin d'avoir une vue d'ensemble des problématiques liées au trafic, afin de réfléchir à des solutions non pas sectorielles, mais globales sur l'ensemble du territoire de La Grande Béroche. La motion PLR attire l'attention sur la nécessité de définir une politique cohérente en matière de circulation et de stationnement, primordiale pour le dynamisme de nos centres de villages ainsi que pour le confort des riverains et usagers.

2. Etudes existantes - Situation actuelle

A fin mai 2018, le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils a finalisé une étude initiée par les anciennes autorités de Bevaix. Pour mémoire, cette dernière avait pour objectif de :

- **Analyser la situation existante** en termes de circulation et de stationnement à Bevaix;
- **Mettre en évidence les dysfonctionnements** de la situation actuelle;
- **Proposer des mesures pour améliorer les conditions de circulation** des différents modes de transport;
- **Définir une politique de stationnement cohérente avec les différents usagers** cohabitant dans la localité.

Le rapport qui a conclu à une situation globalement satisfaisante sous l'angle « Circulation » et « Stationnement », a toutefois proposé des mesures ponctuelles.

S'agissant des autres localités, rien de comparable n'a été réalisé. Seules quelques études très ponctuelles et spécifiques existent :

- **Saint-Aubin-Sauges** par le bureau Christe & Gyga dans le cadre de la réalisation du plan de quartier « Crève-Cœur ».
- **Saint-Aubin-Sauges** par le bureau Christe & Gyga dans le cadre du projet de plan de quartier « Entre-les-Buissons », plus particulièrement autour du collège des Cerisiers dans la variante « Accès par le collège ».
- **Gorgier par le bureau P+** dans le cadre du plan de quartier « Au Roncinier ». Toutefois, cette étude se concentre essentiellement sur la problématique du bruit généré par le trafic routier ou ferroviaire et son impact sur le futur quartier et les bâtiments avoisinants. Elle n'est pas à proprement parler une étude de trafic.

En ce qui concerne la traversée de **Montalchez**, un mandat vient d'être confié au bureau Urbaplan afin de réaliser le projet des aménagements nécessaires à la création d'une zone de rencontre. Celle-ci devrait permettre de sécuriser le centre du village de Montalchez en attendant un véritable projet de contournement dont les esquisses datent d'il y a plus de 20 ans et dont la concrétisation à court terme semble illusoire. L'étude du bureau Urbaplan, dont le contenu a été identifié et validé par les anciennes autorités de Montalchez, est comprise dans le crédit d'engagement global accordé par votre autorité le 17 décembre 2018.

3. Description du contenu de l'étude – Coordination PAL

Cette étude, qui vise principalement à établir un concept de **mobilité** et de **stationnement** à terme pour La Grande Béroche, devra être coordonnée notamment avec le processus PAL en cours. Il est en effet primordial de tenir compte des travaux réalisés en parallèle. A cette fin, il est proposé de suivre la méthodologie suivante établie en coordination entre le responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, le bureau Transitec (trafic) et le RUN :

La 1^{ère} étape est composée des volets « **Diagnostic** » et « **Concept général des circulations** ». C'est cette étape qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

La 2^{ème} étape s'intégrera au processus PAL en cours actuellement (cf. rapport du 19 février 2018), dont il est prévu que « l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offres », explicite et priorise les études à mener. Cette 2^{ème} étape sera donc planifiée et financée en même temps que les prochains travaux du PAL, ceci afin de respecter la cohérence avec le concept multimodal et vice-versa en termes de développement.

Pour résumer :

- Un concept de mobilité à terme pour La Grande Béroche en lien avec le PAL.
- Une 1^{ère} étape en 2 phases, 1) diagnostic et 2) concept des circulations.
- Le diagnostic s'établit dès maintenant en parallèle des ateliers avec la commission du PAL (ComPAL), tandis que le concept des circulations démarre une fois la stratégie politique d'aménagement validée par la ComPAL (avril 2019).
- Finalisation du concept des circulations et validation avec la stratégie d'aménagement par le CG (juin 2019).
- Intégration du concept des circulations dans le cahier des charges avec la stratégie pour l'avant-projet du PAL.

- Prédéfinition du concept de déplacement multimodal avec l'avant-projet du PAL (1er marché).
- Etablissement du concept multimodal avec la formalisation du PAL (2ème marché).
- Adoption du PAL par le CG.

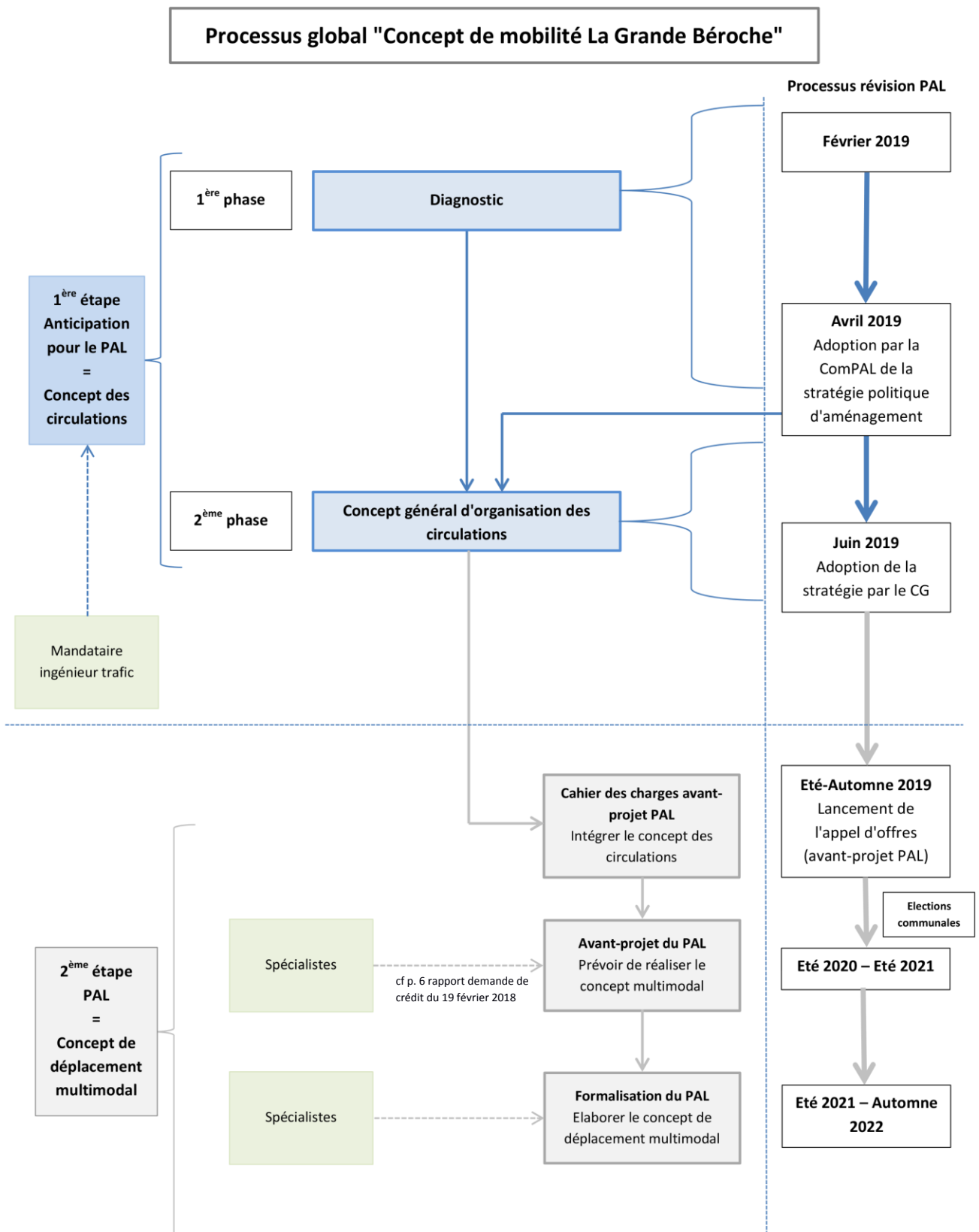


Figure 1: Processus global et coord. PAL (source RUN)

4. Finances

L'estimation des coûts se présente de la manière suivante :

MANDAT	PHASE	MISSIONS	CONCERNE	Heures		ESTIMATION DES COÛTS			CALENDRIER (approx.) en lien avec le processus PAL
				Transitec	RUN	Transitec	RUN	Total	
Concept général des circulations	Phase 1 Diagnostic	Introduction et lancement	Données de base	32		CHF 4 480.00	-		Février 2019
			Etudes communales existantes Prise en main du dossier technique Séance de démarrage - Rencontre des services techniques communales et dicastères concernés (Sécurité et Aménagement du territoire)	18	10	CHF 2 520.00	CHF 1 200.00	fr. 8 200.00	
			Contacts avec les services techniques communales et les dicastères concernés	12		CHF 1 680.00	-	fr. 1 680.00	
	Phase 2 Concept général des circulations	Etablissement et synthèse du diagnostic	Etablissement du diagnostic, définitions des objectifs, identifications et priorisation des enjeux et contraintes Synthèse intermédiaire des premiers travaux	28		CHF 3 920.00	-		Avril 2019 Adoption par la ComPAL de la stratégie politique d'aménagement
			2ème séance avec les autorités communales et les techniciens	24		CHF 3 360.00	-		
			Finalisation du diagnostic	12	10	CHF 1 680.00	CHF 1 200.00	fr. 10 160.00	
			Finalisation de la première phase et 1ères pistes	36		CHF 5 040.00	-	fr. 5 040.00	
	Phase 3 (Lien avec le PAL)	Cahier des charges pour la commande de l'avant-projet du PAL	Séance de présentation de la stratégie politique d'aménagement Intégrer la stratégie pour le lancement du concept de mobilité	16	12	CHF 2 240.00	CHF 1 440.00		Juin/juillet 2019 Adoption de la stratégie par le CG
			Elaboration du concept des circulations Prise en compte des problématiques de stationnement Définition des mesures présentées Validation des mesures	32		CHF 4 480.00	-	fr. 8 160.00	
			Séance de restitution avec les autorités communales Finalisation du document "Concept général des circulations"	16	10	CHF 2 240.00	CHF 1 200.00	fr. 7 280.00	
		Comptages	Réalisation des comptages de trafic en parallèle	estimation		CHF 4 480.00	-	fr. 7 920.00	Été-Automne 2019 Lancement de l'appel d'offres (avant-projet PAL)
		Intégration du concept des circulations	Deja compris dans le mandat RUN			CHF 7 500.00	-	fr. 7 500.00	
TOTAL HT				310	42	CHF 50 900.00	CHF 5 040.00	fr. 55 940.00	
TVA 7.7%								fr. 4 307.40	
TOTAL								fr. 60 247.40	
TOTAL TTC								fr. 60 000.00	

Figure 2: Estimation des coûts (source Transitec/Run)

5. Conclusion

Dans le cadre des ateliers de révision du PAL, la ComPAL a clairement mis en évidence ses préoccupations en lien avec l'aménagement des places de village, le trafic dans les localités et le stationnement.

La démarche proposée dans ce rapport répond à la motion PLR du 27 août 2018 tout en s'assurant d'une parfaite coordination avec les travaux de révision du PAL en cours. Elle permettra d'étendre aux autres localités le détail d'informations actuellement disponibles pour Bevaix, offrant ainsi un cadre de référence à partir duquel des mesures concrètes pourront être réalisées. Sachant l'urgence de certains dossiers dans ce contexte, il est opportun d'anticiper aujourd'hui cette thématique qui a aussi l'avantage de consolider les enjeux de notre commune, repris pour un grand nombre dans le prochain « nouveau » plan d'aménagement.

Le concept général d'organisation des circulations permettra également de fixer des bases claires dont les principes devront finalement être respectés, pour de nouveaux projets de construction par exemple. Il est aujourd'hui indispensable de pouvoir évaluer l'impact des nuisances liées au trafic généré par tout projet d'une certaine importance, particulièrement dans un contexte où les oppositions, lors des mises à l'enquête publique, sont devenues fréquentes. Or, il revient là aux maîtres d'ouvrages de prendre en charge ce type d'étude plus fine et, sans un cadre global concerté et planifié, il est difficile pour les autorités de clarifier leurs attentes et de solliciter les constructeurs privés dans ce sens.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 60'000.- qui vous est présentée et adopter l'arrêté qui l'accompagne.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président,
Joël Wahli

Le chef du dicastère,
François Del Rio

Saint-Aubin-Sauges, le 20 février 2019



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 60'000.- pour une étude globale de trafic

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,
vu le rapport du Conseil communal, du 20 février 2019,
sur la proposition du chef du dicastère de l'aménagement du territoire,

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de **Fr. 60'000.-** est accordé au Conseil communal pour une étude globale de trafic dans la commune.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements n° 6150 et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de **Fr. 5'000.-**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Bevaix, le 11 mars 2019